



Le mur énergétique français : comment rattraper 30 ans d'erreurs politiques ?

À propos de l'auteur



Pierre Coindreau

Membre de l'Observatoire Energie Climat
Institut Sapiens

Ingénieur Civil des Ponts et Chaussées. Il détient un MS de l'Université de Stanford et un MBA de l'INSEAD. Il a réalisé sa carrière en partie dans la construction puis dans le secteur financier. Spécialisé dans le financement privé des infrastructures publiques, il est un pionnier des Partenariats Public Privés (PPP) en France. Il a aussi été Associé au cabinet PwC, conseiller auprès de l'European PPP Expertise Center et membre du comité d'investissement Meridiam.

À propos de l'Institut Sapiens

L'Institut Sapiens est un *think tank* (laboratoire d'idées) indépendant et non partisan réfléchissant aux nouvelles conditions d'une prospérité partagée à l'ère numérique. L'humanisme est sa valeur fondamentale. Son objectif est d'éclairer le débat économique et social français et européen.

Il fédère un large réseau d'experts issus de tous horizons, universitaires, avocats, chefs d'entreprise, entrepreneurs, hauts fonctionnaires, autour d'adhérents intéressés par les grands débats actuels. Sapiens s'attache à relayer les recherches académiques les plus en pointe.

Les travaux de Sapiens sont structurés autour de **dix observatoires thématiques** : développement durable ; agriculture ; IA et éthique ; science et société ; santé et innovation ; travail, formation et compétences ; politiques, territoire et cohésion sociale ; innovation économique et sociale ; droit social ; immobilier.

Pour en savoir plus, visitez notre site internet : institutsapiens.fr





Créée à l'appel des Républicains en Octobre 2022, la Commission d'Enquête s'est attachée à examiner les politiques publiques mises en œuvre dans le secteur énergétique au cours des trente dernières années. Elle a entendu, sous serment, 88 personnes : experts et scientifiques, dirigeants du secteur énergétique et des organismes de régulation, hauts fonctionnaires en charge des dossiers énergétiques, anciens ministres, anciens Premier ministres et même – fait inédit dans l'histoire – deux anciens Présidents de la République. De ces nombreuses auditions le député Renaissance Antoine Armand (rapporteur de la Commission) a tiré un ouvrage intitulé « **Le mur énergétique Français** » aux Editions Stock¹. L'Institut Sapiens vous en livre dans cette note les principaux tenants et aboutissants.

¹ [Amazon.fr - Le mur énergétique français : Comment rattraper 30 ans d'erreurs politiques - Armand, Antoine - Livres](https://www.amazon.fr/Le-mur-énergétique-français-Comment-rattraper-30-ans-d-erreurs-politiques-Armand-Antoine-Livres/dp/9782246100000)

Constat

Si l'ouvrage n'apprendra pas grand-chose aux observateurs ou autres experts intervenant dans le microcosme énergétique français, il a le grand mérite de replacer nombre de décisions dans la chronologie et le contexte du moment. Il cite en outre les témoignages les plus significatifs (sous serment et donc raisonnablement sincères) d'acteurs clé, souvent à la peine quand il s'agit de justifier leurs innombrables errements, cafouillages, mauvaises décisions voire intrigues politiques présidant à l'affaiblissement de la stratégie énergétique française. Des témoignages provoquant à de nombreuses reprises la sidération des membres de la Commission.

Le livre rapporte aussi les innombrables mises en garde des Services de l'État et autres experts de la filière nucléaire totalement ignorés par l'exécutif. Le cas d'école est « *l'amnésie* » du Ministre d'État Nicolas Hulot alors en exercice du rapport ESCATHA mettant en garde sur la dégradation des capacités françaises dans le nucléaire et recommandant de lancer d'urgence 6 nouveaux EPR. On sort de la lecture de cet ouvrage avec deux ressentis.

D'une part l'impression amère de décideurs politiques anesthésiés par la fin du plan Messmer (construction des 56 réacteurs nucléaires) et portés par la croyance d'une manne nucléaire éternelle et bon marché. A aucun moment ils ne se sont posés la question d'accroître ni même de maintenir le parc à niveau.

D'autre part le sentiment de l'influence grandissante d'une Commission Européenne, fondamentalement hostile au nucléaire et aux intérêts français, tendance encouragée par nos représentants à Bruxelles « *marqués au vert* » et davantage soucieux de leur agenda idéologique que de l'intérêt général.

En dehors de la montée en puissance d'une écologie politique viscéralement anti-nucléaire, cette période a aussi été marquée par l'accident de Fukushima largement instrumentalisé par les Verts allemands pour imposer un Energiewende basé sur l'arrêt du nucléaire et l'utopie du 100% renouvelable. Enfin, elle est aussi concomitante à la mise en place progressive du marché européen de l'électricité par une Commission souhaitant, sous impulsion allemande, limiter les avantages compétitifs d'EDF.

Ce contexte multifactoriel explique notamment 30 années d'errance nucléaire : absence de nouveaux projets (à l'exception de Flamanville), ignorance de l'effet falaise du parc historique vieillissant, abandon de Superphénix puis d'ASTRID, Loi NOME et ARENH, dogme des 50% de nucléaires « *tirés d'un chapeau* » par François Hollande sans aucune étude sérieuse, limite à 63,2 GW de la puissance nucléaire (Code l'énergie 2015) précipitant la fermeture de Fessenheim, exclusion du nucléaire du « *grand débat* » sur la transition énergétique de 2012-2013 et de la convention citoyenne de 2019.

L'Accord de Paris de 2015 représente quant à lui un changement complet de paradigme par rapport aux engagements précédents de la France, datant de 2003. Ces derniers anticipaient une continuation de la tendance d'alors à la stagnation et même à la baisse de la consommation d'électricité et prévoient donc une réduction beaucoup plus progressive des émissions.

Le « *net zéro émission 2050* » faisant suite à l'Accord de Paris et avalisé par l'Union Européenne implique une électrification massive des usages et donc une forte croissance des besoins en électricité. Ce changement de cap majeur fut pourtant totalement ignoré jusqu'en 2021 et explique l'absence totale de vision énergétique observée au cours des dix dernières années.

Si la prise de conscience débute timidement à partir de 2017, elle ne se cristallise qu'après la publication du document RTE « *Futurs énergétiques 2050* » en octobre 2021, rapport qui inspira le discours fondateur de Belfort du 10 février 2022. Un virage (non reconnu) à 180° qui statue que le « *Net zéro 2050* » induira un quasi doublement de la demande en électricité.

Le second tournant est le projet de révision des règles du marché européen de l'électricité de mars 2023 conquis de haute lutte par Agnès Panier-Runacher, seule ministre qui trouve grâce aux yeux de la commission d'enquête. Grâce à son opiniâtreté, l'UE en assouplit certaines contraintes notamment au bénéfice du nucléaire finalement admis dans la taxonomie verte. Sa forme définitive reste toutefois encore incertaine.

Si au cours des deux dernières décennies le débat climatique, la pression des mouvements écologistes ainsi que l'incompétence ou l'aveuglement des acteurs clés ont joué un rôle néfaste, il faut aussi reconnaître que, dès le début des années 2000, l'industrie nucléaire française se trouvait structurellement confrontée à un mur. Mis en service entre 1975 et 2000, les 56 réacteurs nucléaires

donnaient l'impression d'une sécurité énergétique illimitée incitant les politiques à procrastiner. L'écart considérable entre un cycle de construction particulièrement court de 20 ans et un cycle d'exploitation de 40-60 ans allait mécaniquement créer un « *effet falaise* » de fin de vie ainsi qu'un problème structurel de maintien de compétences aujourd'hui évaporées. D'autant que le débat entre le passage à la quatrième génération (surgénération) et la continuité des centrales classiques n'a jamais été tranché et continue de faire débat. Un mur dont l'épaisseur fut renforcée par la Commission Européenne inféodée à une Allemagne anti-nucléaire (surtout après l'accident de Fukushima) structurellement hostile aux intérêts français et à son monopole naturel (EDF) impossible à intégrer dans le marché européen sans contreparties. Ce contexte général fut encore davantage amplifié par les retards et surcoûts considérables de Flamanville ainsi que par les échecs à répétition d'EDF à l'export en Finlande et en Grande-Bretagne.

Un « *jugement de Salomon* » attribuerait ces 20 années perdues à parts plus ou moins égales entre des causes techniques et structurelles et des raisons idéologiques véhiculées par les Verts et la Commission Européenne.

Recommandations

Quelle politique énergétique peut-elle corriger les errements des années 2010-2020? Antoine Armand nous livre des recommandations basées sur l'ensemble des auditions. Principalement qualitatives, les mesures proposées ne sont pas toutes totalement réalistes dans la mesure où elles s'affranchissent de freins et de blocages politiques loin d'être aujourd'hui levés. Bien que résonnant comme une banalité déjà prononcée à maintes reprises, le préalable mérite d'être cité car il reconnaît que *"l'énergie n'est pas un bien comme un autre"* mais *"le déterminant de notre quotidien et de notre monde"*. La régulation ne doit pas se faire sur la base *"d'un marché qui se prétend auto-régulé"* mais doit *"rendre l'énergie accessible au citoyen"*, *"porter notre ambition de réindustrialisation"* et nous permettre de *"maîtriser notre sécurité d'approvisionnement"*, tout en *"payant un juste prix pour la décarbonation"*. Il reprend la formulation beaucoup plus synthétique de Patrick Pouyanné PDG de TotalEnergies : l'énergie doit être à la fois *« disponible, propre et abordable »*. La commission propose six chantiers succinctement décrits ci-dessous :

- Porter une *« loi de souveraineté énergétique »* prenant en compte l'ensemble des secteurs. Elle devra être révisée périodiquement par l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST)
- Créer un grand ministère de l'industrie et de l'énergie, afin d'intégrer nos politiques de réindustrialisation. La Commission Parlementaire semble avoir été partiellement entendue sur ce point puisque le dernier remaniement ministériel a rapproché l'Énergie et l'Industrie au sein du ministère de l'Économie. Anodine pour beaucoup, cette décision représente pourtant un revirement complet quant à la politique énergétique du Pays puisqu'elle revient à une situation *« ante-Grenelle de l'Environnement »* une époque où les piliers économique et sociétal'emportaient largement sur le pilier environnemental. Rappelons que pour donner davantage de poids aux politiques environnementales, la plupart des pays européens ont alors souhaité rapprocher énergie et environnement. En 2007, Nicolas Sarkozy créa, un grand ministère de l'Environnement et du Développement Durable incluant énergie et environnement mais aussi aménagement du territoire, logement, transports, mer et négociations climatiques. Rapidement il est apparu que ce rapprochement était un peu *« l'impossible mariage de*

la carpe et du lapin » inversant la tendance précédente en hypertrophiant cette fois le pilier environnemental. Privilégiant le récit et l'incantation aux réalités économiques et sociétales, il a renforcé l'influence des associations écologiques au détriment des acteurs industriels et conduit à des politiques plus « *militantes* » que « *rationnelles* ». Le nucléaire a notamment été la grande victime de ce choix. L'Institut Sapiens salue cette décision organisationnelle en espérant qu'elle se concrétisera dans le nouveau Plan Pluriannuel pour l'Énergie attendu au cours de l'année 2024.

- La Commission déplore que le débat énergétique européen ait ignoré le principe de subsidiarité laissant aux États le choix de leurs politiques énergétiques nationales et que la CE ait pris, au cours de ces 20 dernières années, un tournant résolument anti-nucléaire calqué sur l'Energiewende Allemand promouvant à terme le tout renouvelable. Là encore, le vent est en train de tourner dans le droit fil des recommandations de la Commission d'Enquête. Saluons sur ce point la pugnacité de l'ancienne ministre de l'Énergie (bien mal récompensée) Agnès Panier-Runacher : reconnaissance du nucléaire dans la taxonomie verte européenne, contrats par différences étendus au nucléaire. La Commission insiste enfin sur le maintien de l'hydroélectricité dans le giron national. L'Institut Sapiens partage l'ensemble de ces recommandations.
- La Commission a la pertinence d'insister sur la confusion souvent entretenue et souvent dommageable entre sobriété (réduction coercitive et indifférenciée de la consommation d'énergie aux dépens de la croissance économique) et efficacité énergétique. Rappelons que dans son dernier rapport², l'Institut Sapiens pointe du doigt la cible gouvernementale de 930 TWh d'énergie finale à l'horizon 2050 incompatible avec une croissance minimum et la réindustrialisation du pays. Notre cible vise un minimum de 1200 TWh. Sur l'efficacité, la Commission propose la mise en place d'une structure de compétence industrielle et d'accompagnement public s'accompagnant de procédés de mesure et d'évaluation efficaces (voir à ce sujet le dossier sur le DPE publié par Sapiens³)

2 [La-transition-energetique-est-elle-soutenable-.pdf \(institutstapiens.fr\)](#)

3 [DPE-sortir-de-cette-folie-collective.pdf \(institutstapiens.fr\)](#)

- La Commission encourage le développement des ENR thermiques (biogaz, bois, géothermie, PAC, solaire thermique et récupération) « grands oubliés » du débat actuel au profit des ENR électriques. En revanche, elle ne cite pas la chaleur fatale nucléaire qui représente pourtant le plus gros gisement de chaleur en France avec près de 700 TWh. Comparé aux énormes sommes investies dans le solaire et l'éolien, le Fonds Chaleur créé en 2009 n'est que très faiblement doté.
- La commission salue la création de l'Observatoire Français des Ressources Minérales (OFREMI), d'un inventaire minier (annoncé par E. Macron en 2022), ainsi que le Raw Material Act⁴, initiative européenne pour les matières premières. Rappelons que la transition vers les usages et énergies vertes déplacera notre dépendance aux hydrocarbures vers une dépendance minière encore plus marquée dans la mesure où un nombre restreint de pays détiennent une part très significative des métaux critiques. Dans son dernier rapport « *La transition énergétique est-elle soutenable ?* » l'Institut Sapiens encourage l'Europe à réinvestir dans la mine pour éviter de subir dans l'avenir une baisse de l'offre (voir aussi le dossier Sapiens sur le sujet) associée à un accroissement inexorable des prix.
- Accélérer les investissements réseau (que RTE chiffre à 5 Mds d'€/an) rendus indispensables par le développement des ENR.
- En ce qui concerne le nucléaire, la Commission reprend le « *discours fondateur de Belfort* » et encourage la relance de la filière : recrutement, recherche, suivi des start-up innovantes, reprise du développement des réacteurs de 4ème génération (surgénération à neutrons rapides), relocalisation industrielle autour de Framatome et de Creusot Loire, retraitement (extension de La Hague) et stockage des déchets (achèvement de CIGEO), extension de la durée de vie des réacteurs au cas par cas jusqu'à un maximum de sûreté admissible. Rappelons que pour décarboner totalement le mix énergétique français à l'horizon 2050, l'Institut Sapiens a estimé qu'il faudrait construire 32 EPR soit plus du double des 14 EPR aujourd'hui prévus ce qui ne paraît pas atteignable. L'autre solution est l'extension de la durée de vie des réacteurs existant à 80 ans. L'alternative la plus probable à ces deux solutions est de faire appel au gaz naturel comme énergie de transition. Dans le scénario Sapiens 2050, l'électricité Française contiendrait

encore 200 TWh d'électricité gazière. Cette option pourtant très probable, non envisagée par le gouvernement, ne figure pas non plus dans les scénarios envisagés par la Commission d'Enquête.

- Bien que jugeant indispensable l'accélération du déploiement des ENR pour faire face à la demande croissante d'électricité, la Commission en pointe les nombreux obstacles : gestion démocratique des « *procédures simplifiées* » pour accélérer la mise en œuvre de projets aujourd'hui beaucoup trop lents (7 ans contre 2 ans en Allemagne pour l'éolien), création de filières industrielles européennes, occupation du foncier en contradiction avec le ZAN, maintien de la pilotabilité du réseau. L'inquiétante situation économique de nombreuses technologies vertes européennes (éolien, solaire, véhicules électriques, pompes à chaleur) n'est pas aujourd'hui des plus rassurantes.

On peut noter au passage que la fixation d'objectifs de décarbonation plus réalistes à l'horizon 2030-2035 comme recommandé par l'Institut Sapiens, permettrait pour une bonne part de s'affranchir de cette marche forcée vers les ENR ayant pour but premier de combler le déficit énergétique dans l'attente de la montée en puissance du nouveau nucléaire. On peut à ce stade, mettre en cause l'absurde et dogmatique passage aux véhicules tout électrique à partir de 2035 imposé par le Pacte vert. Une décision n'ayant fait l'objet d'aucune étude d'impact sérieuse comme l'interdiction abrupte des chaudières à gaz aujourd'hui fort heureusement différée.

Conclusion

Il suffit d'en visionner une pour s'en convaincre : ces auditions ont été remarquablement menées par des parlementaires bien informés et compétents. Si les politiques interrogés n'ont pas toujours été à leur avantage et ont rarement accepté de reconnaître leurs erreurs, ils ont eu le mérite d'être relativement transparents dans leurs réponses. L'ouvrage est un condensé bien écrit et fidèle aux échanges. En revanche, on peut regretter que les recommandations de cette enquête n'aient qu'une valeur consultative. Les conclusions d'Antoine Armand sont très largement en phase avec le positionnement de l'Institut Sapiens.

